



Compte rendu de la CAPD du 11 juin 2014

Présents : L'IA, tous les IEN (ce qui n'est pas arrivé depuis plusieurs années), division du personnel, 3 représentants du SE-UNSA et 5 représentants du SNUipp-FSU

Le SNUipp a commencé cette commission en lisant une **déclaration liminaire** concernant ses revendications pour l'avancement le plus rapide pour tous et l'accès à tous les enseignants à l'indice terminal du corps (783), ainsi que notre opposition au profilage des postes.

Mouvement :

Les statistiques concernant ce mouvement sont à peu près équivalente à celle de l'an passé :

2014	2013	
295	286	participants
124	114	mutations
42.03% de mutation		
59	59	personnes sans postes

Les postes à profil :

Plus de maîtres que de classe : les organisations syndicales posent la question de la pertinence d'un classement de 1 à 17 des candidats. Pour l'administration, les postes à profil ne sont pas une lubie du Cantal mais une modalité qui existe ailleurs. Ce qui, pour le SNUipp, ne garantit en rien la compétence du jury et que l'affectation soit réussie.

Unité d'Enseignement autisme : L'IA a indiqué que pour l'élaboration et la mise en place de cet accueil, il était important d'avoir les meilleures garanties pour le travail qui doit être mené.

Pour le SNUipp, les documents ministériels précisent que ce poste doit être spécialisé, le catalogue des postes indique également une priorité à un enseignant spécialisé.

Or les entretiens n'ont pas tenu compte de cette priorité. Pour les postes de conseillers pédagogiques, seules passent l'entretien dans un premier temps les personnes ayant le CAFIPEMF puis, si le poste n'est pas pourvu, il y a appel à candidature. Cette règle n'a pas été respectée pour l'UE autisme puisqu'un titulaire du CAPA-SH a été classé parmi les collègues non spécialisés.

La procédure n'ayant pas été respectée, le classement sera modifié. Ce qui n'aura pas d'incidence sur ce mouvement mais permet de respecter la procédure fixée par la CAPD.

Conseillers pédagogiques et maîtres formateurs : de nombreux postes restent à pourvoir (7). Un nouvel appel à candidature sera lancé.

Enseignants référents : 2 postes restant vacants, un nouvel appel à candidature est proposé.

ULIS Jeanne de la Treille à Aurillac : ce poste a été créé au cours du CDEN du mois d'avril. Un problème de communication interne à l'administration a fait que ce poste n'est pas apparu dans le catalogue. Un appel à candidature sera donc proposé avant le mouvement complémentaire et sera attribué à titre définitif si la personne nommée est titulaire du CAPA-SH option D.

Inéat-exéat :

Rien n'est encore fixé. Des possibilités d'échanges avec l'Allier et de départs dans le Puy de Dôme sont à l'étude.

Hors Classe :

548 collègues sont promouvables. La dotation pour le Cantal est de 21 postes.

Vos représentants CAPD : Burnouf Emeric, Irlé Christelle, Marsan Sophie, Moncanis Nathalie, Van-Theemst Claire